

**COMITÉ SYNDICAL DU SIVU**  
**« Cœurs d'Enfants »**

**Liste des délibérations**

**Séance du 21 avril 2026**

**2026\_04\_01 : Election du président**

**2025\_04\_02 : Election des vice-présidents**

**2025\_04\_03 : Règlement intérieur**

## CONSEIL SYNDICAL DU SIVU

### « Cœurs d'Enfants »

#### Procès-Verbal du Conseil Syndical

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril, à vingt heures et trente minutes  
le Conseil Syndical du SIVU Cœurs d'Enfants  
s'est réuni dans la salle du Conseil de Neauphle-le-Château,  
après convocation légale, en date du quatorze avril deux mille vingt-six.

**Etaient présents :**

Fatima D'ASTA, Brigitte GRANDO, Thomas MENGELLE-TOUYA, Xavier MURAT, Colette NOEL

**Etaient absents, excusés et représentés :**

Alix DAUGUET donne pouvoir à Colette NOEL

Le quorum étant atteint, la séance s'ouvre à 20h30 et le conseil syndical nomme Brigitte GRANDO comme secrétaire de séance.

#### **1.1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

Le doyen des membres présents du conseil syndical, Madame Colette NOEL, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré cinq délégués présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du Président. Elle a rappelé que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical.

Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA a été désigné comme assesseur.

Madame Colette NOEL a sollicité les candidatures au poste de Président,

Nombre de candidatures enregistrées : 2

Il a été procédé au vote.

Dépouillement du scrutin :

Nombre de votants : 6

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Candidats	Nombre de voix
Fatima D'ASTA	4
Colette NOEL	2

Fatima D'ASTA est élue Présidente à la majorité absolue.

## **1.2. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**

La Présidente rappelle que, conformément aux statuts, il est nécessaire d'élire deux Vice-Présidents.  
La Présidente sollicite une candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président :

Nombre de candidatures enregistrées : 1

Il a été procédé au vote.

Dépouillement du scrutin :

Nombre de votants : 6

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Candidats	Nombre de voix
Colette NOEL	6

Colette NOEL est élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à la majorité absolue.

La Présidente sollicite une candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Nombre de candidatures enregistrées : 1

Il a été procédé au vote.

Dépouillement du scrutin :

Nombre de votants : 6

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Candidats	Nombre de voix
Brigitte GRANDO	6

Brigitte GRANDO est élue 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente à la majorité absolue.

## **1.2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

A cette fin, la Présidente présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

La Présidente propose au Conseil Syndical d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE, à l'unanimité,** le règlement intérieur du Conseil Syndical joint en annexe.

Séance levée à 21 heures 15 minutes

La Présidente

Fatima D'ASTA



La secrétaire de séance

Brigitte GRANDO